

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE CHARLEVOIX
MUNICIPALITÉ DE SAINT-SIMÉON

À une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Siméon, tenue lundi le sixième (6^e) jour du mois de février 2017, à dix-neuf heures (19 h 00), au 225 de la rue Saint-Léon à Saint-Siméon.

Sont présents les membres du conseil suivants :

Madame Diane Dufour ainsi que messieurs Gilles Harvey, Jean-Guy Harvey, Réjean Hébert et Claude Poulin, sous la présidence de monsieur le maire Sylvain Tremblay.

Sont aussi présents madame Sylvie Foster, directrice générale et monsieur Gérald Bouchard, directeur général adjoint.

Tous formant quorum.

Une première période de questions réservée au public débute à 19 h 01 et prend fin immédiatement (aucune question).

Rés # 17-02-01 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Tous les membres du conseil municipal ayant pris connaissance de l'ordre du jour suggéré par madame Sylvie Foster, directrice générale, sur proposition de monsieur Claude Poulin, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'en faire l'adoption en y ajoutant le point suivant :

4.7 Achat d'un tracteur de pelouse.

Rés # 17-02-02 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 9 JANVIER 2017

Sur proposition de madame Diane Dufour, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 9 janvier 2017, et ce avec dispense de lecture ; une copie dûment conforme ayant été remise à tous les membres du conseil dans les délais prescrits par le Code municipal de la Province de Québec.

Rés # 17-02-03 COMPTES

Sur proposition de monsieur Gilles Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers que ce conseil approuve les comptes de la Municipalité de Saint-Siméon, ci-après présentés et autorise la directrice générale / secrétaire-trésorière, madame Sylvie Foster ou son adjoint à en faire le paiement :

- C1704672 à C1704770, L1700001 à L1700005, M0001701, M1704694 et M1704717	342 347,26 \$
- Salaires et rémunérations des élus	38 883,46 \$
- Frais de déplacements	441,84 \$
TOTAL	381 672,57 \$

Rés # 17-02-04 VENTE POUR NON-PAIEMENT DE TAXES

Sur proposition de monsieur Claude Poulin, il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- d'expédier la liste des personnes qui n'ont pas entièrement acquitté leur compte de taxes 2015 à la MRC de Charlevoix-Est, en vue de la vente d'immeubles pour le non-paiement de taxes ;
- d'inscrire également, sur la liste que nous transmet la Commission Scolaire de Charlevoix, le montant échu des taxes des personnes figurant sur ladite liste en vue de cette vente d'immeubles pour non-paiement de taxes ;
- et d'autoriser Mme Sylvie Foster, directrice générale / secrétaire-trésorière, ou M. Gérald Bouchard, directeur général adjoint, à se rendre à la MRC de Charlevoix-Est à la mi-juin pour assister à la vente de ces immeubles. Ces derniers sont autorisés à enchérir et acquérir, le cas échéant, au nom de notre municipalité, les immeubles érigés sur notre territoire;
- qu'un avis recommandé a déjà été expédié aux propriétaires concernés;
- qu'une copie de la susdite liste soit transmise à la Commission Scolaire de Charlevoix.

c.c. MRC de Charlevoix-Est

Rés # 17-02-05 ADHÉSION À LA COOPÉRATIVE D'INFORMATIQUE MUNICIPALE (CIM)

ATTENDU QUE plusieurs municipalités du Québec et la Fédération québécoise des municipalités ont décidé de mettre en commun des ressources pour développer des produits et des services informatiques adaptés aux besoins de municipalités de moindre envergure et aux municipalités régionales de comté (MRC);

ATTENDU QUE la Coopérative d'informatique municipale (CIM) a été constituée afin d'offrir à ses membres utilisateurs municipaux des produits informatiques et technologiques, des services et le support connexe ainsi que des services-conseils quant à leurs besoins informatiques et leur développement informatique ou technologique, le tout sans but lucratif;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Siméon a de tels besoins et désire à cette fin devenir membre de CIM, à souscrire à cette fin à vingt (20) parts du capital social de CIM, s'engager à en respecter les règlements et à souscrire au contrat à intervenir avec CIM;

POUR CES
MOTIFS,

sur proposition de monsieur Jean-Guy Harvey Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Municipalité de Saint-Siméon souscrive à vingt (20) parts du capital social de CIM pour un montant total de deux cents dollars (200 \$);

QUE la Municipalité de Saint-Siméon adhère à la CIM à titre de membre régulier de celle-ci et qu'à ce titre elle s'engage à respecter les règlements de la CIM;

QUE Monsieur Sylvain Tremblay, maire, soit autorisé à signer tout document requis à cette adhésion au nom de la Municipalité de Saint-Siméon, y compris le contrat à intervenir avec la CIM;

QUE Monsieur Sylvain Tremblay, maire, agisse à titre de représentant de la Municipalité de Saint-Siméon dans le cadre de l'exercice des pouvoirs et obligations conférés à titre de membre de ladite coopérative.

Rés # 17-02-06 LISTE DE NOS PRIORITÉS 2017 À LA SÛRETÉ DU QUÉBEC

Sur proposition de monsieur Claude Poulin, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'acheminer au directeur du poste de la Sûreté du Québec de la MRC de Charlevoix-Est, la liste des priorités d'intervention et de nos activités 2017, ci-après annexée, pour lesquelles nous demandons une attention particulière de la part de celle-ci (SQ), dans les limites de notre municipalité.

PRIORITÉS :

- la vitesse des véhicules lourds, surtout aux entrées donnant accès au noyau villageois, tant sur la Route 170 que sur la Route 138;
- le colportage sans permis ;
- le trafic de stupéfiants :
 - sur le quai de Saint-Siméon (secteur villageois);
 - sur le quai de Port-au-Persil;
 - à la halte routière de la rivière Noire, face à l'intersection des routes 170 et 138;
 - à la halte routière des Bouleaux (en face du Restaurant Horizon);
 - à l'arcade du Centre communautaire Raymond-Marie-Tremblay, 225 rue Saint-Léon
 - en haut de la côte de la Jetée;
- l'interdiction de camper sur les quais de Saint-Siméon, Baie-des-Rochers et Port-au-Persil, ainsi qu'aux haltes routières de la rivière Noire et des Bouleaux;
- le stationnement de nuit, pendant la période hivernale, dans le noyau villageois ;
- l'utilisation excessive du frein moteur dans le secteur villageois ;
- faire respecter les interdictions de stationnement des véhicules lourds, incluant les autobus, le long de la route 138, surtout dans les endroits problématiques ci-après :
 - face à l'hôtel de ville du côté de l'église (autocar) ;
 - l'épicerie « Bonichoix » ;
 - la clinique médicale ;
 - les haltes routières (des Bouleaux, de la rivière Noire et de Port-au-Persil).

ACTIVITÉS :

- le Carnaval (les samedis, du 28 janvier au 11 mars 2017, à l'exclusion du 4 mars).
Lieu : Centre communautaire Raymond-Marie-Tremblay (CCRMT).
- la Fête Nationale du Québec, le 24 juin 2017.
Lieu : À déterminer.
- le Noël des campeurs, le 22 juillet 2017.
Lieu : Camping municipal
- Au Coeur des Arts de Saint-Siméon, du 28 au 31 juillet 2017.
Lieu : Place Modesto-Zadra
- le camp de jour pour les jeunes de 5 à 12 ans, de juin à août 2017.
Lieu : CCRMT
- le Salon de la Chasse du 18 au 20 août 2017.
Lieu : CCRMT
- les activités se déroulant à la Place Publique Modesto-Zadra (dates à déterminer).

Il se peut que d'autres activités se greffent à la présente liste, nous aviserons la Sûreté du Québec en conséquence.

Rés # 17-02-07 VENTE DE NOTRE ANCIEN VÉHICULE « SWATT »

Sur proposition de monsieur Réjean Hébert, il est résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à la vente de notre ancien véhicule d'urgence « SWATT », avec un prix de départ de 1 000 \$, dont la description est la suivante :

Marque	:	GMC - 1995
Modèle	:	TOPKICK
Numéro de série	:	1GDG6H1J1SJ510868
Numéro de certificat	:	L156530-2.

Rés # 17-02-08 ACHAT D'UN COMPRESSEUR POUR NOTRE CAMION INCENDIE

Sur proposition de monsieur Réjean Hébert, il est résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à l'achat d'un « compresseur *GAST* » pour notre camion pour combattre les incendies, de la firme dont nous avons acheté ledit véhicule, soit « Maximétal », au prix de 914,05 \$ (taxes et transport inclus).

Rés # 17-02-09 FORMATION SÉCURITÉ INCENDIE – OFFICIER NON URBAIN

Sur proposition de monsieur Réjean Hébert, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser messieurs Jean-François Belley, Jérémy Harvey et Yoan Savard à suivre la formation *Officier non urbain*, donnée par le *Centre de recherche et d'innovation en sécurité civile*. Le coût de formation est de 690 \$ par pompier, plus les frais de transport et de repas (taxes non incluses).

Rés # 17-02-10 APPEL D'OFFRES POUR L'ACHAT D'UN CAMION DE VOIRIE

Sur proposition de monsieur Gilles Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser madame Sylvie Foster, directrice générale, aux fins de procéder à une demande d'appel d'offres par voie d'invitation, relativement à l'achat d'un camion *F-350 HD 2017*, auprès des entreprises suivantes :

- Automobile Perron Ford Chicoutimi inc. à Saguenay;
- Desmeules Automobiles inc. à Les Escoumins;
- Performance Ford inc. à La Malbaie;
- Suzanne Roy Ford inc. à Québec.

Rés # 17-02-11 REEMPLACER LA BOÎTE ET LE PARECHOC ARRIÈRE (USAGÉS) DU CAMION GMC SIERRA 2009

ATTENDU QUE nous avons demandé et reçu des propositions, relativement à l'achat d'une boîte et d'un parechoc arrière (usagés) pour le camion GMC Sierra 2009;

ATTENDU QUE l'entreprise « Suzanne Roy Ford inc. » a soumis le plus bas prix ;

POUR CES MOTIFS sur proposition de monsieur Claude Poulin, il est résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à l'achat d'une boîte et d'un parechoc arrière (usagés) pour le camion GMC Sierra 2009 auprès de l'entreprise Suzanne Roy Ford inc. au coût de 3 611,85 \$ (plus les taxes).

Rés # 17-02-12 PEINTURE DE LA BOÎTE ET DU PARECHOC ARRIÈRE DU CAMION GMC SIERRA 2009

ATTENDU QUE nous avons demandé et reçu deux (2) propositions, relativement à la *peinture de la boîte et du parechoc arrière du camion GMC Sierra 2009* ;

ATTENDU QUE l'entreprise « *Dufour Pontiac Chevrolet Carrxpert* » a soumis le plus bas prix ;

POUR CES MOTIFS Sur proposition de monsieur Jean-Guy Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers de retenir les services de l'entreprise *Dufour Pontiac Chevrolet Carrxpert* pour effectuer la peinture de la boîte et du parechoc arrière du camion GMC Sierra 2009, selon l'offre déposée le 24 janvier 2017, soit 1 896,00 \$ (taxes incluses).

Rés # 17-02-13 VENTE DU COFFRE ET DE SON SUPPORT DE NOTRE ANCIEN VÉHICULE « SWATT »

Sur proposition de madame Diane Dufour, il est résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à la vente d'un coffre à échelle et de son support pour installer sur un camion, avec un prix de départ de 200 \$.

Rés # 17-02-14 EMBAUCHE DU PERSONNEL POUR 2017

Monsieur le maire Sylvain Tremblay fait part au conseil qu'il ne participera pas au point pour conflit d'intérêts. Il cède la parole au maire-suppléant, monsieur Claude Poulin.

Sur proposition de monsieur Jean-Guy Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à l'embauche de M. Martin Tremblay, comme ouvrier de voirie, pour une période six (6) mois à un (1) an.

Les employés du camping municipal, soit MM. Jean-François Tremblay, Yan Tremblay, Jérémie Hudon Tremblay et Frédéric St-Pierre, seront embauchés du 1^{er} mai au 7 octobre 2017 (23 semaines). Avant et après leur saison de camping ils agiront comme ouvriers de voirie. Le taux horaire restera le même pour toute la période d'emploi, soit le taux 2016 plus l'indice de prix à la consommation (IPC) de 1,5 %.

Rés # 17-02-15 APPEL D'OFFRES POUR LE REMPLACEMENT DE QUATRE (4) PONCEAUX SUR LE CHEMIN DE PORT-AU-PERSIL

Sur proposition de monsieur Gilles Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à un appel d'offres public pour procéder au remplacement de quatre (4) ponceaux sur le chemin de Port-au-Persil.

Rés # 17-02-16 ACHAT D'UN TRACTEUR DE PELOUSE

ATTENDU QUE nous avons demandé et reçu des propositions, relativement à l'achat d'un tracteur de pelouse;

ATTENDU QUE notre « *Politique d'approvisionnement et d'achat local pour les biens et services de moins de 25 000 \$* » permet à la municipalité de procéder à l'achat d'un bien auprès d'une entreprise locale ;

ATTENDU QUE le prix soumis par l'entreprise « *Garage Savard inc. – Le Spécialiste* » est de moins de 10% du plus bas prix reçu;

POUR CES MOTIFS sur proposition de monsieur Claude Poulin, il est résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à l'achat d'un tracteur de pelouse de marque « Ariens APEX 60 », auprès de l'entreprise *Garage Savard inc. – Le Spécialiste*, selon l'offre déposée le 1^{er} février 2017, soit 9 020,94 \$ (taxes et transport inclus).

Rés # 17-02-17 ACHAT D'UN RÉSERVOIR POUR LE LAVAGE DES ÉGOUTS

ATTENDU QUE nous avons demandé et reçu des propositions, relativement à l'achat d'un réservoir pour le lavage du réseau d'égout municipal;

ATTENDU QUE l'entreprise « *Agripo Plastiques Ltée* » a soumis le plus bas prix ;

POUR CES MOTIFS sur proposition de monsieur Réjean Hébert, il est résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à l'achat d'un réservoir pour le lavage du réseau d'égout municipal auprès de l'entreprise « *Agripo Plastiques Ltée* » selon l'offre déposée le 23 janvier 2017, soit 3 953,99 \$ (taxes et transport inclus).

Rés # 17-02-18 ACHAT D'UNE POMPE POUR LE RÉSERVOIR SERVANT AU LAVAGE DES ÉGOUTS

ATTENDU QUE nous avons demandé et reçu des propositions, relativement à l'achat d'une pompe pour le réservoir servant au lavage du réseau d'égout municipal ;

ATTENDU QUE l'entreprise « *Le Centre Honda Charlevoix* » a soumis le plus bas prix ;

POUR CES MOTIFS sur proposition de monsieur Réjean Hébert, il est résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à l'achat d'une pompe pour le réservoir servant au lavage du réseau d'égout auprès de l'entreprise « *Le Centre Honda Charlevoix* » selon l'offre déposée le 23 janvier 2017, soit 879,99 \$ (plus les taxes).

Rés # 17-02-19 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE " 16-05 "

ATTENDU la recommandation que notre Comité consultatif d'urbanisme (CCU) a émise le 26 janvier 2017;

POUR CE MOTIF sur proposition de madame Diane Dufour, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'accorder la demande de dérogation mineure portant le numéro 16-05, au propriétaire du lot 42-Partie, du Rang du Port-au-Persil, au cadastre officiel de la Paroisse de Saint-Siméon (matricule 5097 32 1029), aux fins de réputer conforme un terrain d'une façade d'une largeur de 11,14 mètres alors que l'article 4.5 du Règlement de lotissement numéro 195 stipule que la largeur minimale d'un terrain non desservi doit être d'au moins 50 mètres, conditionnellement à :

- ce qu'il n'y ait pas de morcellement dudit terrain;
- et qu'une (1) seule résidence ne soit construite sur ledit terrain, le cas échéant.

Rés # 17-02-20 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE " 16-06 "

ATTENDU la recommandation que notre Comité consultatif d'urbanisme (CCU) a émise le 26 janvier 2017;

POUR CE MOTIF sur proposition de monsieur Gilles Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'accorder la demande de dérogation mineure portant le numéro 16-06, au propriétaire des lots 21B-P et 21C-P, du rang II Nord-Est, au cadastre officiel du Canton de Callières (matricule 5313 01 9065), aux fins de réputer conforme un terrain d'une superficie de 1 207 mètres carrés alors que l'article que l'article 4.5, du règlement de lotissement numéro 195 stipule que ladite superficie doit être d'un minimum de 2 500 mètres carrés pour un terrain partiellement desservi. Réputer conforme un terrain d'une largeur de 19,92 mètres et d'une profondeur de 60,96 mètres alors que l'article que l'article 4.6 - 2°, du règlement de lotissement numéro 195 stipule que la largeur doit être d'un minimum de 30 mètres et la profondeur de 75 mètres pour un terrain situé en bordure d'un cours d'eau.

Le tout est conditionnel à ce que la propriétaire procède à l'acquisition d'un terrain d'environ 603 mètres carrés dans la cour arrière.

Rés # 17-02-21 CONGRÈS DE L'ADMQ 2017

Sur proposition de madame Diane Dufour, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser madame la directrice générale, Sylvie Foster, et monsieur le directeur général adjoint, Gérald Bouchard, à respectivement soumettre à l'Association des Directeurs municipaux du Québec, des photographies du Bureau d'accueil touristique (BAT) et du quai de Port-au-Persil relativement au concours « *Le Jeu du Salon* » qui mettra en valeur les plus belles revitalisations des municipalités du Québec, lors du congrès de l'ADMQ 2017.

Rés # 17-02-22 AMENDER LA RÉOLUTION # 16-06-21 - AMÉNAGEMENT DU BUREAU D'ACCUEIL TOURISTIQUE (BAT)

Sur proposition de monsieur Gilles Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'apporter un amendement à la résolution numéro « 16-06-21 ». Ainsi, il aurait fallu lire que c'est l'entreprise « *Les Constructions ST-Gelais inc.* » qui a été embauchée pour effectuer les travaux de réaménagement du bureau d'accueil touristique (BAT).

Rés # 17-02-23 ACHAT DE BOÎTES À FLEURS POUR LES NOUVEAUX BACS

ATTENDU QUE nous avons demandé et reçu des propositions, relativement à l'achat de six (6) boîtes à fleurs pour les nouveaux bacs ;

ATTENDU QUE notre « *Politique d'approvisionnement et d'achat local pour les biens et services de moins de 25 000 \$* » permet à la municipalité de procéder à l'achat d'un bien auprès d'une entreprise locale ;

ATTENDU QUE le prix soumis par l'entreprise « *Morneau Tremblay, Construction / Excavation* » est de moins de 10% du plus bas prix reçu;

POUR CES MOTIFS sur proposition de madame Diane Dufour, il est résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à l'achat de six (6) boîtes à fleurs pour les nouveaux bacs auprès de l'entreprise *Morneau Tremblay, Construction / Excavation* selon l'offre déposée le 9 janvier 2017, soit 3 822,92 \$ (taxes et installation incluses).

Rés # 17-02-24 AMÉNAGEMENT D'AIRES DE REPOS - « PROGRAMME D'INFRASTRUCTURES QUÉBEC – MUNICIPALITÉS »

ATTENDU QUE nous avons présenté un projet dans le cadre du *Programme d'infrastructures Québec – Municipalités – Municipalité amie des aînées*;

ATTENDU QUE ce projet a été retenu par le MAMOT;

ATTENDU QU' il y a lieu de fournir les informations demandées dans l'annexe accompagnant leur lettre du 11 janvier 2017 du MAMOT;

POUR CES MOTIFS, Sur proposition de monsieur Réjean Hébert, il est résolu à l'unanimité des conseillers que le conseil municipal autorise l'aménagement d'aires de repos, dans le cadre du *Programme d'infrastructures Québec – Municipalités – Municipalité amie des aînées*.

QUE, par le fait même, le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Siméon s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus du projet.

Rés # 17-02-25 DÉPÔT D'UN PROJET DANS LE CADRE DE « L'ENTENTE SUR LA MISE EN VALEUR ET LA PROTECTION DES PAYSAGES DE LA CAPITALE-NATIONALE »

Sur proposition de monsieur Jean-Guy Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers de présenter un projet pour :

- la construction d'un trottoir en face de l'Hôtel de Ville et de la Place Modesto-Zadra;
- des aménagements paysagers dans le même secteur;
- la plantation d'arbres le long de la route 138 (rue Saint-Laurent);

dans le cadre de « *l'entente sur la mise en valeur et la protection des paysages de la Capitale – Nationale* ».

Rés # 17-02-26 CONCOURS "PRIX DU PATRIMOINE DE CHARLEVOIX 2017"

Sur proposition de monsieur Claude Poulin, il est résolu à l'unanimité des conseillers de participer au concours "*Prix du patrimoine de Charlevoix 2017*" en s'inscrivant dans les catégories suivantes :

- Préservation et mise en valeur du paysage : L'aménagement de la Place Modesto-Zadra.

Rés # 17-02-27 FOURNITURE D'ÉQUIPEMENT DE SÉCURITÉ

Sur proposition de monsieur Jean-Guy Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'apporter une modification aux résolutions numéro « 03-05-08 et 16-12-26 », relatives à la fourniture d'équipements à certains employés municipaux, comme suit :

La municipalité remboursera une somme maximale de 50 \$ par année pour l'achat de « mitaines » aux préposées à l'arrosage de la patinoire municipale, au maximum.

Rés # 17-02-28 ACHAT D'UN MICRO-CASQUE POUR LES ÉVÈNEMENTS

Sur proposition de madame Diane Dufour, il est résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à l'achat d'un micro-casque sans fil pour les évènements qui se déroulent au Centre communautaire Raymond-Marie-Tremblay (CCRMT).

Rés # 17-02-29 DONNS, COTISATIONS ET/OU SUBVENTIONS

Sur proposition de monsieur Gilles Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers de verser les dons, cotisations et/ou subventions ci-après :

- | | |
|---|-------------|
| - COMUR, cotisation 2017 | 125,00 \$ |
| - ADMQ, cotisations 2017 (2), plus taxes | 1 564,00 \$ |
| - Association des Chefs en sécurité incendie du Québec (ACSIQ), cotisation 2017, plus taxes | 250,00 \$ |
| - Aidons-Lait, aide financière 20 ^e anniversaire de l'organisme | 50,00 \$ |
| - Association bénévole de Charlevoix | 1 980,00 \$ |
| - Club Lions Clermont – La Malbaie, 2 billets super-bénéfice 2017-02-02 | 100,00 \$ |

Rés # 17-02-30 AIDE FINANCIÈRE À LA CORPORATION DE DIVERTISSEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT (CDD) DE BAIE-DES-ROCHERS

Sur proposition de monsieur Gilles Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers de verser une aide financière de 2 000 \$ à la Corporation de divertissement et de développement (CDD) de Baie-des-Rochers. Une somme de 1 000 \$ lui sera versée immédiatement et le solde sur présentation des états financiers.

Rés # 17-02-31 SOLIDARITÉ AVEC LA COMMUNAUTÉ DE QUÉBEC

Sur proposition de monsieur Jean-Guy Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'offrir nos plus sincères condoléances aux proches des victimes, des blessés et à leur famille, ainsi qu'à la Ville et toute la communauté de Québec pour la perte de six (6) de leurs citoyens, lors de ce que l'on peut qualifier « d'attentat terroriste », qui s'est produit le 29 janvier dernier, une injustice laissant derrière elle dix-sept (17) enfants orphelins.

La solidarité, l'unité et la compassion dont nous voulons faire preuve ici se veulent un rejet des gestes de violence et d'intolérance qui se produisent de plus en plus à travers le monde et dont nous croyions bien être à l'abri au Québec.

Comme plusieurs l'ont déjà dit « *le terrorisme n'a pas de couleur, de religion, de nationalité* » et les mots, tant prononcés qu'écrits, peuvent eux aussi blesser une communauté multiculturelle et mixte comme la nôtre, il est donc important de bien les choisir.

CORRESPONDANCE :

- **LA MUTUELLE DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC**
La ristourne de notre municipalité, pour l'année 2016, est de 3 594 \$.
- **GOVERNEMENT DU CANADA**
Le 15 février est le Jour du drapeau national du Canada.
- **ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE LUTTE CONTRE LA POLLUTION ATMOSPHÉRIQUE (AQLPA)**
Relance du programme « Changez d'Air 2.0 ».
- **MINISTRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'OCCUPATION DU TERRITOIRE ET MINISTRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE**
Accusé de réception de notre résolution # 16-12-16, relative à la facturation des services de la Sûreté du Québec.
- **HYDRO-QUÉBEC**
Accusé de réception des résolutions relatives au bouclage avec le poste de Petit-Saguenay et aux travaux d'élitage de notre secteur.
- **MINISTRE DES RESSOURCES NATURELLES DU QUÉBEC**
Accusé de réception de notre correspondance relative à la *Loi concernant la mise en œuvre de la Politique énergétique 2030 et modifiant diverses dispositions législatives.*
- **OFFRES DE SERVICES :**
 - o Madame Guylaine Lavoie (travail de bureau).
 - o Monsieur Frédéric St-Pierre (camping).
 - o Monsieur Martin Tremblay (journalier).
 - o Monsieur Marion Guérin (travail occasionnel).
 - o Monsieur Alain Maltais (journalier).

Une seconde période de questions réservée au public débute à 20 h 03 et prend fin immédiatement (aucune question).

Rés # 17-02-32 FERMETURE DE LA SÉANCE

Sur proposition de monsieur Gilles Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers de lever la séance.

Il est 20 h 04.

Moi, Sylvain Tremblay, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut ma signature sur toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Sylvain Tremblay
Maire

Sylvie Foster
Directrice générale